



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Disparition de Lyhanna

Question au Gouvernement n° 1635

Texte de la question

DISPARITION DE LYHANNA

Mme la présidente . La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac . Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis vendredi, une famille gersoise vit un drame absolu. C'est avec une très grande émotion que je souhaite lui apporter tout mon soutien dans cette attente insoutenable.

Je tiens à saluer l'engagement et la mobilisation exceptionnelle et totale des forces de gendarmerie, de la justice, des services de la commune de Fleurance, ainsi que la solidarité de l'ensemble des Gersois qui œuvrent depuis vendredi pour retrouver la petite Lyhanna. C'est tout un département qui se tient aux côtés de cette famille.

Hier, de nouvelles informations publiées par la presse ont révélé qu'une plainte pour viol sur mineure avait été déposée en août 2025 contre l'homme suspecté et mis en examen lundi dans le cadre de l'enquête. À ce jour, il n'aurait toujours pas été entendu par la gendarmerie à la suite de cette plainte – information confirmée par la procureure de la République d'Auch. Ces révélations, vous le comprendrez, suscitent incompréhension et colère de la part de nos concitoyens.

Je ne veux en aucun cas nuire au secret de l'instruction en cours, mais pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des éléments factuels sur les faits révélés par la presse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, DR, EcoS, Dem et GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . La petite Lyhanna, âgée de 11 ans, a disparu le 26 mai à la sortie de son collège, à Fleurance. En votre nom et en celui, je pense, de l'ensemble de la représentation nationale, vous avez fait part de votre soutien à sa famille. Ce soutien est aussi celui du gouvernement. Nous sommes évidemment très attentifs à cette situation.

Vous avez rappelé, et je vous en remercie, la mobilisation très importante, notamment des services de gendarmerie – gendarmes territoriaux et gendarmes mobiles –, pour retrouver trace de cette jeune enfant. Des moyens techniques, en particulier aériens et nautiques, ont été engagés. Dans un élan formidable, nos concitoyens, encadrés par la gendarmerie, se sont eux aussi lancés dans ces recherches. Encore une fois, je veux, au nom de l'ensemble du gouvernement, témoigner tout notre soutien à la famille de la petite Lyhanna.

Vous m'interrogez sur des faits très précis. Un homme a effectivement été placé en détention provisoire après avoir été interpellé, comme l'a révélé le procureur de la République d'Agen. Vous faites en outre état d'une plainte déposée contre cet individu pour des faits de viol, comme l'a signalé la procureure de la République

d'Auch. Cette plainte remonte à l'été 2025.

Les questions que vous posez sont évidemment très légitimes : vous souhaitez savoir quels actes d'enquête ont été engagés, combien de temps a pris l'accomplissement de ces actes, qui a été saisi et quelles suites concrètes ont été données. Après en avoir discuté, le garde des sceaux et moi-même avons décidé de diligenter sur cette question une enquête administrative, qui sera confiée à l'Inspection générale de la justice et à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements. *(Mme Céline Thiébault-Martinez s'exclame.)*

Voilà ce que je peux vous dire, monsieur le député. En attendant, il faut évidemment laisser toute leur place aux recherches. Nous prenons très au sérieux les faits que vous avez cités, notamment cette procédure antérieure. Nous allons évidemment regarder cela de très près.

Mme la présidente . La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac . Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces réponses. Cette enquête devra faire toute la lumière sur les dysfonctionnements et en tirer les conséquences. J'y serai attentif. L'enjeu n'est rien de moins que la confiance de nos concitoyens dans nos institutions, dans notre justice, dans notre République.

Je rappelle que plusieurs députés de cette assemblée ont travaillé sur une proposition de loi qui vise à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes LIOT, EPR, SOC, DR, EcoS, Dem et GDR.)* Elle a été déposée en décembre dernier. C'est un texte transpartisan, rédigé notamment par des collègues du groupe socialiste et cosigné par des députés d'autres groupes, dont je fais partie.

Hasard du calendrier, nous avons publié mardi une tribune demandant l'inscription de ce texte à l'ordre du jour. Nous réitérons cette demande. Monsieur le premier ministre, j'attends des réponses sur cet enjeu, compte tenu des dysfonctionnements de notre système. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT, EPR, SOC, DR, EcoS, Dem et GDR.)*

Données clés

Auteur : [M. David Taupiac](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1635

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2026